

Le 8 mars 2019

Bulletin n° 071

BARÈME DES TARIFS DE SOINS DENTAIRES DE 2018

Le STTP et Postes Canada ont conclu une entente selon laquelle le barème des tarifs de soins dentaires de 2018 s'applique à partir du 1^{er} janvier 2019.

Vous vous souviendrez que, durant les négociations, le STTP et Postes Canada avaient conclu une entente et paraphé un texte prévoyant que le barème des tarifs de soins dentaires de 2018 s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2019, que le barème de 2019 s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2020 et, enfin, que le barème de 2020 s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2021.

Étant donné la loi de retour au travail et l'arbitrage obligatoire qu'elle prévoit, la nouvelle convention collective demeure éloignée dans le temps, tout comme la mise à jour du barème des tarifs de soins dentaires. Toutefois, nous venons de signer un protocole d'entente qui prévoit l'application du barème de 2018 rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Quoi faire?

Pour le moment, ne faites rien. Si vous avez déjà vu un dentiste en 2019, le remboursement que vous avez obtenu a été calculé en fonction du barème des tarifs de soins dentaires de 2016. Vous n'avez aucune mesure à prendre pour obtenir le paiement de rétroactivité auquel vous avez droit. La compagnie d'assurance Great West réexaminera votre demande de remboursement à l'aide du barème de 2018 pour déterminer si vous avez droit à un montant. Le cas échéant, elle vous remettra l'écart entre le montant que vous avez reçu selon le barème de 2016 et le montant auquel vous avez droit selon le barème de 2018. La compagnie d'assurance estime qu'il lui faudra 12 semaines pour effectuer le rajustement. Par conséquent, vous devriez recevoir le montant qui vous est dû, s'il y a lieu, d'ici la longue fin de semaine de mai.

Est-il possible qu'aucun remboursement ne vous soit versé?

Les dentistes ne sont pas tenus de respecter le barème des tarifs de soins dentaires. Certains réduisent les frais exigés des clients dont le régime de soins dentaires n'utilise pas le barème de l'année en cours. D'autres exigent des frais supérieurs au barème de l'année en cours. Donc, selon les frais exigés par votre dentiste, vous pourriez ne pas recevoir de remboursement.

Problèmes

Si, après la longue fin de semaine de mai, vous n'avez toujours pas reçu de remboursement ou croyez que vous auriez dû obtenir un remboursement, communiquez avec la compagnie d'assurance Great West.

Great West :

- 1-866-716-1313
- Régime de soins dentaires n° 51057

Solidarité,



Nancy Beauchamp

Négociatrice en chef, unité des FFRS



Sylvain Lapointe

Négociateur en chef, unité urbaine